

3.1



COULEURS

Couleur officielle et ses correspondances

Pour la reproduction de la marque Desjardins, l'utilisation d'une autre couleur que le vert Desjardins ou le noir est strictement interdite.

Il faut avant tout assurer une bonne visibilité au logo. Dans tous les cas, il faut rechercher un contraste entre la couleur utilisée pour le fond et les éléments reproduits. Si la teinte du papier menace d'altérer de façon significative la couleur officielle, il est recommandé d'utiliser le noir comme couleur d'impression. Mais lorsqu'il est possible d'utiliser la marque avec le vert Desjardins, on doit privilégier cette option.

Les exigences relatives aux couleurs concernent toutes les techniques d'impression.

Il existe toutefois certaines exceptions qui s'appliquent uniquement pour des objets de prestige (voir section 5.1).

Vert Desjardins



Desjardins

Caisse Saint-Sauveur

Noir 100%

LES CORRESPONDANCES

Impression offset en une couleur :

Pantone 347

Impression en quadrichromie (4 couleurs process) :

C (cyan) : 100 %

M (magenta) : 0 %

Y (jaune) : 85 %

K (noir) : 0 %

Il est important de se conformer à ces correspondances plutôt qu'à celles des logiciels d'édition électronique.

Composition des couleurs sur un écran (RGB) :

R : 0

G : 140

B : 83

Impression pour les journaux :

Anpa-Color 739

Sico :

Vert Ming (4016-63)

Vinyle 3M :

VQ 8642

3.2



COULEURS

Possibilités d'utilisation de la couleur

Voici quelques exemples d'utilisation de la couleur qui respectent la signature Desjardins. Le contraste doit toujours mettre au premier plan le vert Desjardins et/ou le noir.

Les renversés sont à éviter. Lorsque nécessaire, ils doivent être effectués avec rigueur afin de ne pas créer une image qui déforme le logo. Une attention particulière doit être apportée à la couleur du papier et à la masse de couleur dans laquelle la signature paraît en inversé. L'utilisation des renversés doit être réservée aux signatures de commandites.

Couleurs à privilégier



1. En vert et noir sur fond pâle ou blanc

Autres possibilités de couleurs



2. En vert sur fond pâle ou blanc



3. En noir sur fond pâle ou blanc



4. Exceptionnellement, renversé en blanc pour des commandites lorsqu'il doit être inévitablement appliqué sur fond foncé ou noir

3.3



COULEURS

Exemples non recommandés
d'utilisation de la couleur



1. Utilisation des couleurs non autorisées



2. Contraste insuffisant



3. Il est interdit de le renverser dans une autre couleur que le noir



4. Contraste insuffisant entre le logo et la couleur de fond



5. Le symbole doit être en blanc à l'intérieur du carré